



**portant attribution des sièges et désignation des représentants du personnel
à la Commission administrative paritaire de catégorie A
du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme**

**Le Président du Centre départemental de gestion
de la Fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la Fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 modifié, fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques ;
- Vu l'arrêté n° 2018-272 en date du 30 novembre 2018 de Monsieur le Président du Centre de gestion fixant la composition du bureau central de vote pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018 aux commissions administratives paritaires de catégorie A du Centre de gestion du Puy-de-Dôme ;
- Vu la circulaire du 29 juin 2018 relative aux élections des représentants du personnel aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- Vu le procès-verbal de tirage au sort de l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire de catégorie A pour le groupe hiérarchique 6 ;
- Vu le procès-verbal de l'élection des représentants du personnel à la Commission administrative paritaire de catégorie A ;

arrête

Article 1 : répartition des voix

Nombre d'électeurs :	798
Nombre de votants :	414
Nombre de sièges à pourvoir par élection :	5
Suffrages exprimés :	403
Quotient électoral* :	$\frac{403}{5} = 80,60$

* Les effectifs pris en compte au 1^{er} janvier 2018 permettent d'élire 7 représentants du personnel en catégorie A dont 5 en A5 et 2 en A6. Aucune liste ne comporte de candidat dans le groupe hiérarchique A6.

Compte tenu de l'impossibilité de pourvoir les sièges dans le groupe A6, les deux représentants titulaires et les deux représentants suppléants de ce groupe hiérarchique doivent être désignés par voie de tirage au sort parmi les électeurs relevant du groupe A6.

Nombre de voix obtenues par chaque liste :

CFDT	98
CGT	81
FSU	65
SNDGCT	95
UNSA	64

Article 2 : attribution des sièges

	Attribution des sièges au quotient	Attribution du 1^{er} siège restant à la plus forte moyenne	Attribution du 2^{ème} siège restant à la plus forte moyenne
Liste CFDT :	$98/80,60 = 1,22 = 1$ siège	$98/2 = 49,00$	$98/2 = 49,00$
Liste CGT :	$81/80,60 = 1,00 = 1$ siège	$81/2 = 40,50$	$81/2 = 40,50$
Liste FSU :	$65/80,60 = 0,81 = 0$ siège	$65/1 = 65,00 = 1$ siège	$65/2 = 32,50$
Liste SNDGCT :	$95/80,60 = 1,18 = 1$ siège	$95/2 = 47,50$	$95/2 = 47,50$
Liste UNSA :	$64/80,60 = 0,79 = 0$ siège	$64/1 = 64,00$	$64/1 = 64,00 = 1$ siège

Article 3 : répartition des sièges

Liste CFDT :	1
Liste CGT :	1
Liste FSU :	1
Liste SNDGCT :	1
Liste UNSA :	1
Tirage au sort :	2

Article 4 : désignations des représentants du personnel

	Organisation syndicale	Membres titulaires	F ou H	Membres suppléants	F ou H
Groupe hiérarchique A6					
1	TIRAGE AU SORT	Philippe WIMMART-ROUSSEAU <i>DGS 20 000 à 40 000 habitants</i> Mairie de Cournon d'Auvergne	H	Christine FOURNIOUX <i>ingénieur en chef</i> Clermont Auvergne Métropole	F
2	TIRAGE AU SORT	Philippe DEMORTIERE <i>DGS 40 000 à 80 000 habitants</i> Riom Limagne Volcans	H	Arnaud TILLIEZ <i>attaché hors classe</i> Mairie d'Issoire	H

	Organisation syndicale	Membres titulaires	F ou H	Membres suppléants	F ou H
Groupe hiérarchique A5					
3	CFDT	Bruno INCABY <i>attaché principal</i> Clermont Auvergne Métropole	H	Sandrine ROLLAND <i>infirmière de classe supérieure</i> CCAS de Cournon d'Auvergne	F
4	SNDGCT	Sylvie GEOFFRE <i>attaché principal</i> Mairie de Cébazat	F	Joffrey CHALAPHY <i>attaché principal</i> Mairie de la Bourboule	H
5	CGT	Eric SINSARD <i>attaché</i> SMTC	H	Annie COUCHARD-NONY <i>attaché</i> Communauté d'Agglomération Riom Limagne Volcans	F
6	FSU	Michaël GRENOUILLOUX <i>attaché principal</i> Mond'Arverne communauté	H	Alain LAGRU <i>attaché</i> Mairie de Beaumont	H
7	UNSA	Philippe PRADAT <i>attaché principal</i> Communauté de communes Thiers Dore et Montagne	H	Francis RICHARD <i>attaché</i> Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge	H

Article 5 : ampliation du présent arrêté sera transmis :

- à Madame la Préfète du Puy-de-Dôme,
- aux organisations syndicales concernées.

Fait à Clermont Ferrand, le 7 décembre 2018

Le Président,


Roland LABRANDINE

